

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA COURONNE-
ACQUISITION DE PARCELLES EN PIEDS DE
PASSERELLE DE LA GARE DE LA COURONNE
APPARTENANT A LA COMMUNE DE LA COURONNE**

N° 2026 - D - 016

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant que dans le cadre de la construction de la passerelle au-dessus des voies de la gare de la Couronne, il a été convenu que GrandAngoulême devienne propriétaire des emprises au niveau des pieds de passerelle pour faciliter la maintenance des équipements au sol (ascenseurs, escaliers...),

Considérant le plan de division du géomètre SELAS EXPAIRE,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée l'acquisition des parcelles cadastrées ci-dessous, appartenant à la commune de la Couronne dont le siège social est situé place de l'Hôtel de ville à la Couronne :

- AZ 332 d'une superficie de 27 m²,
- AZ 334 d'une superficie de 23 m²,
- AZ 336 d'une superficie de 3 m²,
- AZ 337 d'une superficie de 4 m²,
- AZ 338 d'une superficie de 13 m²,
- AZ 340 d'une superficie de 13 m²,

Article 2 – L'acquisition des parcelles par GrandAngoulême est conclue au prix d'un (1) euro symbolique.

Article 3 – Les frais d'actes, de géomètre et de publicité sont à la charge de GrandAngoulême. Les crédits sont inscrits au budget principal.

Article 4 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 02 FEV. 2026

Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : 02 FEV. 2026
Affiché ou notifié
Le : 02 FEV. 2026

- | Limite de division | Cote de rattachement | Application cadastrale sans valeur juridique | Bâtiment | Mur |
|--------------------|----------------------|--|----------|-----|
| | | | | |